

RÉPARTITION DES ECTS

Chaque activité devra IMPÉRATIVEMENT donner lieu à une attestation de présence.

Quand il s'agit de formation organisée par l'École doctorale de droit de la Sorbonne, elle vous sera fournie par votre gestionnaire de département. Dans tous les autres cas, il vous appartiendra de télécharger le formulaire sur le site (<https://ed-droit.pantheonsorbonne.fr/formations>) et de demander à l'organisme organisateur concerné de remplir le formulaire.

CATÉGORIES	ACTIVITÉS	CRÉDITS ECTS			
		< 4 H	> 4 H	> 10 H	Autre
ACTIVITÉ DE FORMATION <i>* le même séminaire ne peut être suivi qu'une seule fois et l'activité de formation ne doit dépasser 15 ECTS</i>	Suivi de séminaire méthodologique*	1	2	3	
	Suivi de formation à la recherche documentaire et bibliographique*	1	2		
	Suivi de formation linguistique*	1	2	5	
	Suivi de formation diplômante (ex. Master 2, Diplôme d'université, École de formation des avocats, etc.) – (limité à une formation)				5
	Suivi de formation sur la bureautique et les nouvelles technologies*	1	2		
ACTIVITÉ DE RECHERCHE OU SCIENTIFIQUE	Communication à un colloque, une journée d'étude, un séminaire, une table ronde, un forum, etc.				5
	Organisation d'un colloque, atelier, débat, table ronde, conversation, rencontres, forum, etc.				5
	Présence à un séminaire, conférence, journée d'étude, colloque, etc.	1	2	5	
	Participation à une Université d'été				4
	Publication d'un article scientifique, dans une revue scientifique, validé par son directeur de recherches				5
	Séjour de recherches à l'étranger (lettre d'invitation de l'établissement d'accueil)				< 2 mois = 3 > 2 mois = 4
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	Doctorant ayant une activité professionnelle, dans le domaine du droit, à temps partiel (minimum 500 heures annuelles) autres que des charges d'enseignement.				5
	Doctorant ayant une activité professionnelle, dans le domaine du droit, à temps complet (1607 heures annuelles) autres que des charges d'enseignement				7
	Doctorant ayant des charges d'enseignement sous forme de vacation ou de mission d'enseignement d'une matière juridique à Paris 1 Panthéon-sorbonne ou dans une autre Université habilitée à délivrer des diplômes en droit				7
	Activités bénévoles régulières et substantielles en lien avec les compétences académiques du doctorant au sein d'associations reconnues d'utilité publique (sur justificatif)				2
ACTIVITÉS DIVERSES	Mandat de représentation de doctorants (validation limitée à 1 mandat sur les 3 ans)				5
	Participation à une mission ou un stage dans le domaine du droit (validation limitée à 3 stages ou 3 missions sur les 3 ans)				1 par mois dans la limite des 3 mois